Bulletin CGT Brive n°3

Conventions collectives ou négociations Groupe Thales : les propositions visionnaires et constructives de la CGT

le 18 décembre 2017

METALLURGIE : LA CGT A UN PROJET ALTERNATIF RECONNAISSANT VOS QUALIFICATIONS ET SAVOIR FAIRE

Le projet CGT :

La FTM-CGT a construit un véritable projet de Convention Collective Nationale innovant, de progrès social pour une industrie forte et attractive. Il est adapté à l'anticipation des évolutions comme l'introduction massive du numérique dans les activités industrielles. Ces moyens nouveaux ne viennent pas en contradiction avec notre volonté de faire évoluer le travail, pour que les salariés puissent travailler mieux et moins, et ainsi permettre à tous de travailler.

Bien évidemment, notre projet prend à contre-pied les idées libérales contenues dans les lois récentes (Macron, Rebsamen, El Khomri), ainsi que dans les ordonnances gouvernementales sur le code du travail. Vous pouvez retrouver les propositions CGT sur le site de la FTM : https://ftm-cgt.fr/

Les volontés de l'UIMM :

Dans les négociations actuelles**, l'UIMM** (le patronat de la métallurgie) s'appuie sur cette aubaine dont il est, soit dit en passant, l'un des rédacteurs. Sa vision nous ferait revenir un siècle en arrière. Elle **souhaite revenir à une conception archaïque du paiement à la tâche.**

L'humain ne serait plus reconnu. C'est le poste ou la fonction tenue qui ferait l'Homme. Le niveau, l'échelon, le coefficient de classification ne seraient plus un acquis. En fonction du poste occupé, votre coefficient pourrait monter, stagner mais aussi descendre et ceci à la main exclusive de l'employeur. Pour la paie ? Evidemment, l'UIMM souhaite la même logique d'ajustement au poste tenu : autrement dit **votre salaire pourrait fluctuer à la hausse mais aussi à la baisse en fonction des tâches que l'employeur vous confierait.**

Tout au long de cette négociation, le patronat de la métallurgie adopte une attitude schizophrène :

- en évoquant d'une part, à chaque séance, la nécessité de garantir l'attractivité de la branche pour attirer dans les entreprises des salariés diplômés, qualifiés et formés;
- et d'autre part, en refusant de reconnaitre les diplômes et l'expérience professionnelle via son projet de classifications des postes de travail.

Ainsi, avec le classement du poste de travail et la suppression de l'évolution automatique de carrière :

- **l'UIMM va aggraver le manque d'attractivité des métiers de la branche** et renforcer les prétendues difficultés de recrutements auxquelles seraient confrontés les employeurs de la métallurgie.
- **les salariés n'auront plus de réel déroulement de carrière et de salaire**, leur permettant de se projeter dans la branche et de vivre de leur travail.

La situation actuelle :

Pour l'instant, l'unité des organisations syndicales sur certains sujets a permis de faire bouger des lignes, mais vraiment à la marge par rapport à l'ampleur du désastre :

- La cotation du poste sera effectuée de façon plus transparente. C'est-à-dire que l'on vous demandera votre avis. Mais cet avis ne sera que consultatif ;
- Les diplômes seront seulement évoqués sans qu'ils ouvrent des droits ;
- La prime d'ancienneté, initialement décrite par l'UIMM comme obsolète est renvoyée à négociation d'un prochain thème.

La CFDT, FO et la CFE-CGC acceptent la mise en réserve de l'accord sous certaines conditions. Elles valident ainsi ce texte et acceptent de passer à un autre thème. La CFTC a annoncé qu'elle n'aura plus qu'un statut d'observateur, n'étant plus représentative dans la métallurgie.

La position des autres organisations syndicales ne doit souffrir d'aucun jugement de valeur de la part de la CGT. Pour ce qui nous concerne, nous n'acceptons pas la mise en réserve de l'accord et souhaitons que l'UIMM poursuive la négociation, dans le but d'améliorer les droits collectifs et individuels des salariés, pour garantir une branche de la métallurgie forte et attractive.

Et maintenant ?

Nous continuerons à porter notre projet de classifications avec un véritable déroulement de carrière permettant le doublement du salaire sur la carrière, la reconnaissance des diplômes et des savoirs et savoir-faire des salariés, et la réévaluation de la prime d'ancienneté dans les négociations et auprès des salariés.

THALES : LES NEGOCATIONS GROUPE

Accord Groupe sur le Handicap : La CGT signe l'accord

Négocié dans un contexte national de régressions sociales mené par le gouvernement et le Medef, **la CGT a permis d'obtenir un nouvel accord Groupe sur le Handicap de progrès social.** Elle a mis en avant, à partir d'exemples concrets, que les nouvelles formes d'organisation du travail pouvaient mettre les salariés en situation de handicap en difficulté, et qu'ils risquaient d'être stigmatisés. Elle a obtenu également des nouveaux droits dans le but d'améliorer la vie professionnelle et personnelle des salariés en situation de handicap ou permettant d'accompagner des proches qui sont dans cette situation.

Accord Groupe sur la Qualité de Vie au Travail : Négociations en cours

La négociation d'un nouvel accord Groupe sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) a débuté le 8 septembre dernier. Les discussions ont permis de dégager 4 grandes thématiques structurantes :

- Le droit à la déconnexion pour tous : pour la CGT, il s'agit d'un droit permettant de respecter l'équilibre vie privé / vie professionnelle.
- La prévention des situations de Risques Psycho-sociaux et de violence notamment sexistes : pour la CGT, il s'agit de garantir ces libertés fondamentales pour les salariés.
- L'amélioration du bien-être au travail : pour la CGT, il s'agit avant tout de permettre à chaque salarié de s'approprier son espace de travail afin de conjuguer travail collectif et autonomie individuelle.
- Le travail et son organisation : pour la CGT, il s'agit là du point essentiel de cet accord QVT, du point de départ de toutes les questions de qualité de vie au travail, que ce soit en terme de charge de travail, de droit d'expression des salariés, d'intervention citoyenne sur la stratégie de l'entreprise, du sens du travail et de reconnaissance de l'implication et des qualifications de tous les salariés.

Pour l'instant, seul les deux premiers points (droit à la déconnexion et prévention des RPS) ont été abordés. **La CGT a fait, à chaque fois, des propositions alternatives concrètes, réalistes mais aussi ambitieuses et de progrès pour l'ensemble des salariés du Groupe, de l'ouvrier à l'ingénieur et cadre afin de redonner du sens à notre travail.**

Actualité TCS Brive

Accord Emploi-Croissance et forfait-jours : la campagne concernant les choix individuels pour les ingénieurs et cadres au forfait-jours est en cours. La CGT tient à vous rappeler **que l'objectif premier de cet accord est**, pour nous en tout cas, **une augmentation nette des effectifs de +1000 salariés sur le Groupe à horizon 2019**. L'intérêt collectif tant Thales que national n'est donc pas à augmenter le temps de travail. La CGT tient aussi à rappeler que les ingénieurs et cadre qui ont augmenté à 214 jours leur forfait en 2017 peuvent opter pour un forfait à 206 jours en 2018, avec une baisse de salaire correspondant uniquement à la baisse de leur temps de travail.

NAO 2018 : Les discussions Groupe sur la note de cadrage de la politique salariale 2018 ont eu lieu fin novembre. La CGT Thales y a rappelé sa volonté que ne soit pas seulement reconnu l'engagement et les efforts des salariés, mais aussi leurs savoirs, leurs savoir-faire, leurs compétences et qualifications, et ce d'autant plus que le discours présenté par David Tournadre, DRH Groupe, est de dire que le marqueur différenciant de Thales, et donc de sa compétitivité, est notre plus-value technologique, faite justement par les qualifications et compétences des salariés. Cette reconnaissance va justement dans le sens du projet de la CGT Métallurgie sur les conventions collectives.

Contacts CGT

UL CGT Brive : 05 55 74 28 36
Métallurgie Corrèze : cgt.gauget@orange.fr
CGT Thales : cgt@thalesgroup.com

Sites web CGT

CGT Thales : http://cgtthales.fr
Vos droits: http://www.thadis.com
Imagerie d'avenir : http://imageriedavenir.fr/